

DPE 1 – Gestion collective

Affaire suivie par :

Aurore GABRY

Tél : 03 81 65 48 56

Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex

Besançon, le 10 novembre 2020

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré des écoles publiques du Doubs

Objet : Congés de formation professionnelle – année scolaire 2021/2022

Référence : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2021-2022, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

Vendredi 22 janvier 2021, délai de rigueur

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

Le secrétaire général

SIGNÉ

Pierre GALAND